



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

cotisation foncière des entreprises

Question écrite n° 106268

Texte de la question

M. Guillaume Garot attire l'attention de Mme la ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les modalités d'imposition des auto-entrepreneurs réalisant un très faible chiffre d'affaires, à la cotisation foncière des entreprises (CFE). Dans un communiqué du 30 novembre 2010, le ministère de L'économie, des finances et de l'industrie a précisé que « s'agissant des années 2011 et suivantes, les ministres feront des propositions afin que les commerçants et artisans qui ont de très faibles chiffres d'affaires, quel que soit leur statut, ne puissent pas se voir imposer une cotisation foncière manifestement excessive au regard de leur activité ». Aussi, il souhaite savoir quelles suites ont été apportées à cette intention.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Garot](#)

Circonscription : Mayenne (1^{re} circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 106268

Rubrique : Impôts locaux

Ministère interrogé : Économie, finances et industrie

Ministère attributaire : Économie, finances et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 avril 2011, page 4132

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)